

## **La commission d'exonération**

*En application du règlement des droits d'inscription et du fonctionnement de la commission des recours gracieux*

**1<sup>ère</sup> Commission : 23 septembre 2025**

*Date limite de retour des dossiers : 7 septembre 2025*

**2<sup>ème</sup> Commission : 21 octobre 2025**

*Date limite de retour des dossiers : 5 octobre 2025*

### **RAPPEL : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'EXONERATION**

- **L'étudiant règle la CVEC** (par paiement ou exonération)
- **Tous les étudiants sont susceptibles de bénéficier d'une exonération totale ou partielle, à l'exception :**
  - Des inscrits en formation continue.
  - Des étudiants déjà titulaires d'un diplôme valant grade de master.

*Ces étudiants peuvent toutefois, en cas de nécessité, procéder à une demande auprès du fonds de solidarité.*

**À respecter impérativement avant l'envoi de votre dossier**

- Envoyer le dossier à : **contact-aidesociale@iepg.fr**
  
- Objet du mail : ***Dossier Commission d'exonération rentrée 2025***
  
- Nom du fichier PDF : ***NOM\_Prénom\_EXO2025***
  
- Le dossier doit être en un seul fichier PDF, incluant :
  - Le formulaire de demande complété
  
  - Toutes les pièces justificatives nécessaires à l'examen de votre situation

**Tout dossier non conforme (incomplet, mal nommé, ou envoyé en plusieurs fichiers) sera considéré comme irrecevable et ne sera pas examiné.**



**N° Étudiant** |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| (Si vous avez déjà été inscrit-e à l'IEP de Grenoble)

**Inscrit-e en** <sup>-ème</sup> **année**

**Pour le second cycle préciser le parcours :**

**Enseignement à distance**

**Stage en cours/prévu :**

- Dates:
- Lieu:

**Localisation de la résidence fiscale de mes deux parents ou de mon unique parent :**

- Résidence fiscale en France ou dans un autre pays de l'Espace Economique Européen (EEE)
- <sup>1</sup>  Résidence fiscale dans un pays situé hors de l'Espace Economique Européen
- Résidences fiscales dans l'EEE et Hors de l'EEE (situation hybride pour des parents séparés)

**A combien s'élève le montant des droits d'inscription qui vous sont demandés en application de la réglementation pour l'année universitaire 2025-2026 ?**

- Je connais le montant **(joindre le mail automatique que vous avez reçu avec le montant indiqué)**
  
- Je ne connais pas le montant et je suis donc redevable de la tarification maximale à savoir **6 300 euros** dans le cas standard

<sup>1</sup>(1) Liste des 30 pays de l'EEE :

- Les États membres de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède.
- Les États membres de l'AELE (trois sur quatre) : Islande, Liechtenstein, Norvège.

### **Exposé des motifs de la demande**

*Justifier la situation particulière dont vous vous prévaluez et impérativement joindre les pièces justificatives.  
Exemple : fiches de payes, relevé d'indemnisation pôle emploi, relevés de factures, etc.*

## **Pièces justificatives**

*Une demande recevable est subordonnée à la présentation de pièces justificatives destinées à établir la réalité des motifs exposés précédemment.*

*Ces pièces permettent à la commission d'apprécier votre situation et de déterminer, le cas échéant, un montant d'exonération ou de droits d'inscriptions plus adéquat.*

**Sans que cela ne soit une liste ou des situations exhaustives, ces pièces peuvent être :** attestation de de demandeur d'emploi si possible avec le montant de l'indemnité journalière, acte de décès, décision de justice, attestation de revenu de solidarité active, fiches de paies de l'année n, avis d'imposition de l'année n-1, livret de famille si utiles, etc.

**Les documents étrangers doivent être assortis d'une traduction en français ou en anglais.**

Nombre de pièces fournies :

.....

Liste des pièces justificatives :

SITUATION DE FAMILLE DU DEMANDEUR		RESSOURCES
<p><b>Indépendant(e) des parents</b> au sens de l'article 11 du règlement des Droits d'inscription : "Prise en compte de l'avis fiscal de l'étudiant"</p> <p><input type="checkbox"/> Célibataire</p> <p><input type="checkbox"/> Marié (e) ou vivant maritalement</p>	<p>Nombre d'enfants à charge : .....</p> <p>Profession du conjoint : ..... ..... ..... .....</p>	<p>Revenu Fiscal de</p> <p>Référence : <input type="checkbox"/> de</p> <p>l'étudiant</p> <p>.....</p> <p>..... <input type="checkbox"/> du</p> <p>couple</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p><b>Dépendant(e) des parents</b></p> <p><input type="checkbox"/> Célibataire compté à charge</p>	<p>Nombre d'enfants à charge des parents : .....</p> <p>Profession du père : ..... ..... ..... .....</p> <p>Profession de la mère : ..... .....</p>	<p>Revenu Fiscal de</p> <p>Référence des parents : ..... .....</p>

	..... .....	
--	----------------	--

## BUDGET MENSUEL DE L'ÉTUDIANT (PRÉVISIONNEL)

Il s'agit de bien mettre en évidence vos dépenses mensuelles

CHARGES <i>(Joindre les justificatifs, sauf alimentation)</i>	Montant	RESSOURCES	Montant
Loyer		Salaire régulier	
Téléphone/Internet		Salaire occasionnel	
Transports		Aide familiale	
Alimentation		Prêt bancaire	
Electricité		Prestations familiales, aides publiques	
Assurance / Mutuelle		Allocation logement	
Autre		Autre	

TOTAL		TOTAL	
-------	--	-------	--

**Déclaration sur l'honneur**

Je

soussigné(e)

.....  
.....

J'atteste sur l'honneur de la réalité de mes déclarations et avoir pris connaissance du règlement des droits d'inscription ainsi que de celui de la commission des recours gracieux.

Je suis au courant que l'escroquerie, la falsification de documents ainsi que les fausses déclarations de même que leurs tentatives sont des délits réprimés par le code pénal, respectivement, aux articles 313-1 à 313-3, 441-1 à 441-2, et 441-7). Les peines prévues pour ces délits vont de trois à sept ans d'emprisonnement et jusqu'à 750 000 euros d'amende.

Je suis également au courant que la fraude et la tentative de fraude à une inscription peuvent également faire l'objet de poursuites disciplinaires en application de l'article R.811-11 du code de l'éducation. Toute sanction prononcée en raison de la fraude à l'inscription entraîne sa nullité en application de l'article R.811-36 du code de l'éducation. La nullité de l'inscription entraîne par voie de conséquence la nullité des examens ou du diplôme du fait de la perte rétroactive de la qualité d'étudiant.

Fait pour valoir ce que de droit.

**Date :** |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

**Signature obligatoire : (\*)**

*(\*) Vous pouvez aussi saisir vos NOM et Prénom dans le cadre.*